

Un nouveau projet d'envergure régionale pour la MRC de Roussillon : Le cégep Roussillon

Ouverture de l'autoroute 30

Au cours des dernières années, l'un des grands projets d'infrastructures du Québec était le prolongement de l'autoroute 30 sur la Rive-Sud de l'île de Montréal. Une grande partie de ces travaux ont eu lieu dans la municipalité régionale de comté de Roussillon et ceux-ci sont maintenant terminés. Suivant la fin de ces travaux, le prochain projet d'envergure de la région pourrait être un cégep pouvant être bénéfique au développement économique, social et culturel de la région.

Une institution en lien avec les orientations de la région

Le désir de densifier les banlieues et les difficultés futures de transport à prévoir sur l'île de Montréal demande une meilleure offre en service sur le territoire. Les différentes orientations en développement et en aménagement se trouvant dans les documents de planification et de réglementation du territoire nous mènent dans cette direction. L'idée d'implanter un cégep s'inscrit donc de façon naturelle dans la vision de développement et d'aménagement de la région qui sont entre autres :

- Identifier les installations publiques d'intérêt régional et métropolitain
- Prévoir le développement et l'aménagement de façon durable
- Considérer les besoins en transport et les infrastructures dans les aménagements
- Consolider les fonctions sur le territoire en utilisant une gestion rationnelle du développement et de l'aménagement



Les nouveaux tronçons de l'autoroute 30 dans la MRC de Roussillon (Source : CMM, conçu par Michael St-Hilaire)

Une implantation selon la politique ABC

Cette politique qui provient des Pays-Bas a pour but d'intégrer la planification spatiale des équipements à la planification des transports. La démarche est en deux grandes étapes consistant à donner un profil d'accessibilité aux différents sites et un profil

de mobilité aux différents équipements comme démontré dans les tableaux ci-bas. Les équipements s'implantent sur les sites adaptés à leurs besoins en accessibilité et l'aménagement des infrastructures de transport est fait dans le but d'être adapté aux équipements présents ou que l'on prévoit avoir sur celui-ci.

Sites	Accessibilité	Localisation type
A	Très accessible en transports publics et près des nœuds de ces types de transport	Centre urbain
B	Desserte acceptable en transport public et bonne desserte par la route	Assez rapproché du centre
C	Peu de service en transport public mais un bon service de transport routier	Périphérie
R	Mauvaise desserte en transports publics et routier	Périphérie éloigné du centre et des axes routiers majeurs

Profil d'accessibilité de la politique ABC (Source : MAMROT)

	Type A	Type B	Type C
Intensité d'emploi	Forte	Moyenne	Faible
Dépendance à l'automobile (Personnes)	Faible	Moyenne	Forte
Densité de visiteurs	Forte	Moyenne	Faible
Dépendance au transport routier (Marchandises)	Faible	Moyenne	Forte

Profil de mobilité de la politique ABC (Source : MAMROT)

Lieux d'implantation possible d'un cégep

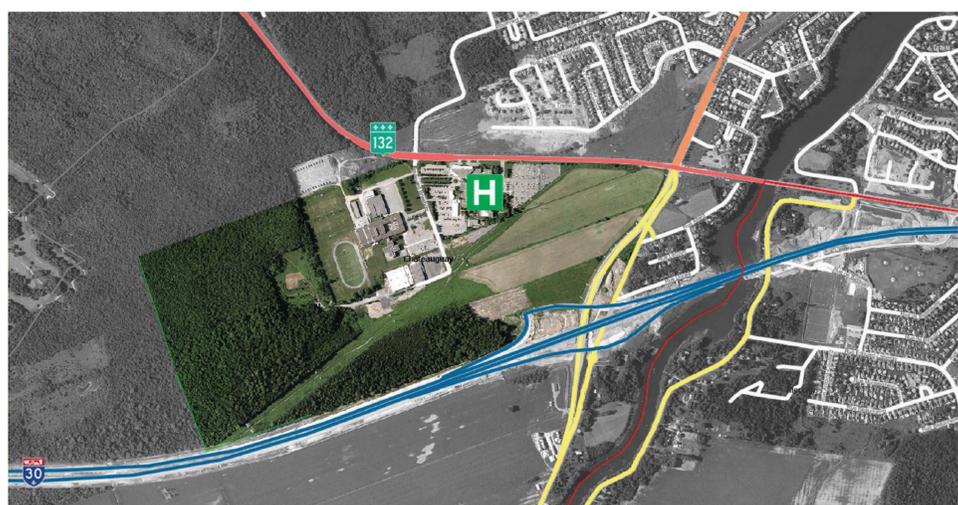
L'implantation d'une institution collégiale pourrait se faire près du nouveau tronçon de l'autoroute 30 dans la Ville de Châteauguay. En plus de se situer près d'un nouvel axe de transport majeur, on retrouve déjà à cet endroit des terrains occupés par des institutions scolaires secondaires et professionnelles, et aussi le centre hospitalier Anna-Laberge. Un nouveau développement commercial important, le faubourg Châteauguay, est aussi en dépliement à cet endroit et il restera amplement de terrain vacant pour l'aménagement d'un cégep près des institutions déjà présentes.

Les terrains situés près de la gare de train de banlieue de Candiac pourraient aussi être

considérés comme un emplacement possible pour un nouveau cégep. Au même titre que l'emplacement situé à Châteauguay, celui-ci se retrouve près d'un développement commercial et d'un nouveau tronçon de l'autoroute 30. De plus, un projet TOD est prévu aux alentours de la gare et l'implantation d'un cégep pourrait être incluse dans la vision de développement du secteur.

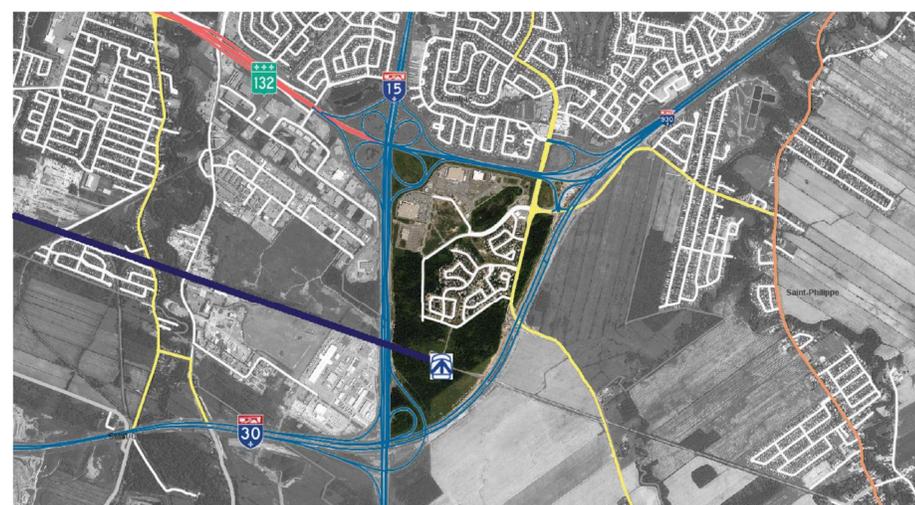
Ces deux emplacements répondent à un maximum de critères énoncés dans le PMAD et dans le schéma d'aménagement concernant le territoire de la MRC de Roussillon. Si on ajoute l'utilisation de la politique ABC dans la planification du projet, on constate que ceux-ci répondent aussi quand même assez bien aux idées énoncées quant à l'implantation des équipements sur un territoire.

Ville de Châteauguay



Emplacement possible Ville de Châteauguay (Source : CMM, conçu par Michael St-Hilaire)

Ville de Candiac



Emplacement possible Ville de Candiac (Source : CMM, conçu par Michael St-Hilaire)